

## DESHÉRITES ET INSTRUCTION DANS LA PROVINCE DE LIÈGE AU DÉBUT DU SIÈCLE DERNIER (\*)

par

N. HAESSENNE-PEREMANS

Assistante à l'Université de Liège

---

Dès le Moyen Âge, il existe dans les Pays-Bas des fondations en faveur d'écoliers pauvres qui permettent de poursuivre des études plus ou moins longues. Au XVII<sup>e</sup> siècle, se créent des écoles ayant pour but de donner aux enfants pauvres une instruction élémentaire et des rudiments d'éducation morale et religieuse. En 1531, un édit impérial ordonne d'établir dans chaque commune une école dominicale. Sa fréquentation par les enfants indigents est rendue obligatoire, sinon les parents peuvent être privés de secours (1).

Dans la Principauté de Liège, un certain nombre de paroisses possèdent également leur école. Selon les rapports des visites archidiaconales, elles sont concentrées en quatre points de l'actuelle province de Liège : le long du Geer, autour de Waremme, dans le Condroz, le long de la Meuse en amont de Liège et dans le Pays de Herve (2). Quelques-unes sont fréquentées gratuitement par les enfants pauvres, surtout dans le Condroz et dans la région de Waremme. A Liège-ville, l'instruction primaire se développe également mais les écoles sont accessibles uniquement contre paiement d'une rétribution de dix à vingt sous et réservées par là même à une catégorie de la population, celle capable de payer un minerval. Les indigents en sont écartés (3).

(\*) Voir à la page 415.

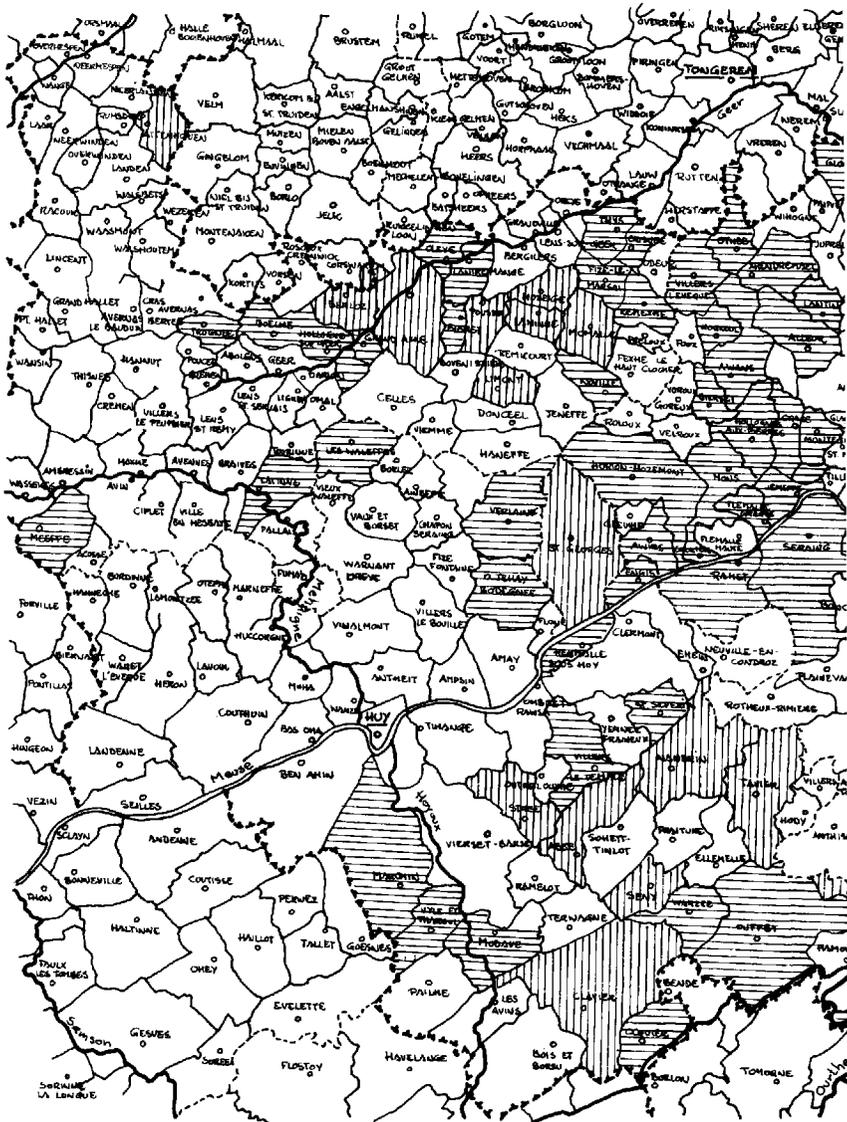
(1) P. BONENFANT, *Le problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime*, Bruxelles, 1934, pp. 85-87.

(2) Voir carte no. 1.

(3) A la campagne également, il est d'usage de payer une rétribution au maître d'école. Dans le pays de Herve, celle-ci est le plus souvent d'un sou par mois. Cfr. J. RUWET, *L'agriculture et les classes rurales au Pays de Herve*, Liège, Paris, 1943, p. 285.

CARTE no. 1 :

LES ECOLES DANS LA PRINCIPAUTE DE





Velbruck s'efforce de remédier à cette lacune car il n'a "pu voir sans être alarmé combien l'éducation des enfants pauvres de sa capitale étoit négligée" et il a compris la nécessité d'instruire les indigents pour "dérober à l'ignorance, au libertinage et à la débauche, [des] sujets en qui d'heureuses dispositions auraient fait éclore des talents, si elles avoient été secondées" (4). Il décide de consacrer une partie des revenus de l'Ordre des Jésuites, supprimé depuis le 21 juillet 1773, à l'érection d'écoles de charité. Dès 1774, le synode fait ouvrir à Liège cinq écoles gratuites pour les garçons et trois pour les filles dont les parents manquent de ressources. Les écoles de garçons sont installées dans les couvents des Récollets en Outre-Meuse, des Carmes en Hors-Château, des Minimes, des Capucins de Sainte-Marguerite et des Augustins sur Avroy. Les écoles pour filles se situent aux couvents des Dominicains en Glain, des Récollectines sur le quai et au Béguinage Saint-Christophe. L'enseignement est mis entre les mains des ordres mendiants et les établissements sont inspectés par un comité de quatre curés. L'année même de leur fondation, ces écoles rassemblent déjà 295 élèves (5). N'y sont admis que les enfants indigents, de 7 à 12 ans, incapables de payer le minerval réclamé par les maîtres des écoles plétières. Les mendiants en sont exclus. La fréquentation des cours est encouragée par des récompenses en vêtements pour les enfants, par des secours matériels accrus à leurs parents. Dès 1776, Velbruck donne à ces écoles un règlement. Les cours se déroulent, en été, le matin de sept à onze heures et, l'après-midi, de quatorze à seize heures. En hiver, c'est-à-dire du 1er octobre au 1er avril, l'horaire du matin est retardé d'une heure. Un congé est accordé chaque mercredi après-midi et le mois d'août est réservé aux vacances. Chaque jour, les enfants doivent écouter la messe et réciter à haute voix la prière du matin. Les maîtres leur enseignent principalement le catéchisme puisque "la plus essentielle des sciences est celle du salut". Ils leur apprennent en outre la lecture, l'écriture et les quatre opérations arithmétiques.

Quatre catégories d'élèves sont groupées dans une même classe.

(4) A.E.L., *Placards imprimés*, 2 janvier 1776, 000712 A et "Règlement pour les écoles de charité", 1776, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, VII, pp. 478-482. Cfr. A.E.L., *Fonds Ghysels*, 29.

(5) J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, t. 1, Liège, 1868, pp. 286-289 et A.E.L., *Fonds Ghysels*, 29.

La première apprend à reconnaître et à nommer les lettres de l'alphabet, la deuxième, à nommer les syllabes et à les assembler, la troisième, à lire un certain nombre de lignes, la quatrième à lire un chapitre entier, à écrire correctement et à compter. Si on ne connaît guère les méthodes, il faut toutefois signaler une innovation importante : on n'apprend plus désormais à lire dans des textes latins mais dans un manuel de lecture et de "prononciation française" édité tout exprès (6), qui comprend des exercices de lecture et de diction, des prières, des "pensées chrétiennes", des "maximes pour bien régler sa conduite", quelques narrations, des fables et une poésie morale de Fénelon (7). Une fois par mois, a lieu un examen de classement. Les élèves qui y ont obtenu trois fois de suite les premières places ont droit à une récompense : une paire de bas, une chemise, une pièce d'étoffe, Par contre, une absence injustifiée de plus de trois jours est sanctionnée par un renvoi définitif. Il en va de même de l'indocilité.

La fréquentation de ces écoles est recommandée par les curés qui ont le droit de priver d'une partie ou de l'entièreté de l'aumône les indigents secourus qui négligeraient de faire instruire leurs enfants.

Le succès de cet enseignement est grand puisqu'en 1776, les écoles ont triplé leurs effectifs. Le nombre d'élèves passe à mille environ. On en dénombre 180 pour la seule paroisse de Saint-Séverin (8). En 1788, on compte quinze écoles gratuites. En 1793, elles sont vingt-quatre, y compris celles situées en dehors de la ville (9).

Velbruck, non content d'établir des écoles gratuites dans sa capitale, s'efforce également d'en créer dans un certain nombre de villages. Un plan d'éducation pour la jeunesse du pays est dressé sur son ordre et insiste sur l'instruction à donner aux filles, ce qui pourra "les mettre en état d'instruire leurs enfants, si elles deviennent un jour mères de famille ou de sortir de la médiocrité de leur état par les ta-

(6) F. MACOURS, "L'enseignement primaire, normal, moyen et technique à Liège, de 1773 à 1830", *Cahiers de pédagogie et d'orientation professionnelle*, 1953, p. 115.

(7) L. DEWEZ, M. FLORKIN, M. LAVOYE, F. MACOURS & J. STIENNON, "Catalogue de l'exposition 'Un demi-siècle d'enseignement à Liège (1773-1830)", *Cahiers de pédagogie et d'orientation professionnelle*, 1953, p. 124.

(8) A.E.L., *Fonds Ghysels*, 29.

(9) L. DEWEZ, M. FLORKIN, M. LAVOYE..., *op.cit.*

lents qu'elles ne se procureront jamais sans une instruction gratuite" (10). Des écoles gratuites, subsidiées grâce aux revenus des biens confisqués aux Jésuites, sont érigées à Seraing et à Jemeppe en 1776, à Tilleur en 1781, à Loncin, Ougrée, Tourinne, Grâce, Montegnée et Bonnelles en 1782, à Herstal en 1783 (11). Les curés de Vottem et de Fraiture réclament les mêmes avantages pour leur commune (12).

Ces écoles de charité subsistent jusqu'à l'instauration du Régime français. En 1791, Hoensbroeck recommande encore ces écoles aux parents indigents car "c'est d'une bonne éducation que dépend le bien-être et la tranquillité de leurs familles, en même tems qu'elle forme des citoyens honnêtes, fidèles à la religion, à l'Etat et utiles à l'un et à l'autre" (13).

Les préoccupations de Velbruck se situent dans la ligne philosophique de son temps. Ainsi, en France, à la même époque, Quesnay et ses adeptes s'efforcent de répandre l'instruction dans les campagnes (14).

## 1. SOUS LE REGIME FRANCAIS

Lorsque le nouveau régime s'installe à Liège, un certain recul se manifeste dans l'instruction en général et dans l'éducation des pauvres en particulier. La municipalité de Liège peut écrire en 1795 : "Il n'existe plus dans la commune d'enseignement public, tout est à refaire en entier" (15). Le pourcentage des analphabètes progresse dans tous les quartiers de la ville. Ainsi, le taux moyen qui était, pour les mariés de l'an IX, de 26,5% pour les hommes et 46% pour les femmes, passe en 1821, à 52,5% pour les hommes et

(10) A.E.L., *Fonds Ghysels*, 29.

(11) J. DARIS, *op.cit.*, pp. 286-289.

(12) A.E.L., *Fonds Ghysels*, 29.

(13) *Esprit des journaux*, juillet 1791, pp. 372-373.

(14) G. de FROIDCOURT, *Velbruck, Prince-Evêque philosophe*, Liège, 1948, pp. 39-40.

(15) J. ALEXANDRE, "L'enseignement public à Liège en 1795", *Chronique archéologique du Pays de Liège*, IX, 1906, pp. 78-83.

63,9% pour les femmes (16). Ce sont les quartiers d'Outre-Meuse, d'Amercoeur-Longdoz et de Saint-Léonard, peuplés en majorité de petits gens, qui comptent le plus grand nombre de personnes ne sachant ni lire, ni écrire. L'analphabétisme s'observe surtout, à Liège, chez les individus nés entre 1770 et 1800, c'est-à-dire pendant la période révolutionnaire et durant le régime français. Il faut attendre le régime hollandais pour que le taux d'illettrés diminue (17).

L'analphabétisation est liée au statut socio-professionnel des individus. Dans les secteurs mines-métallurgie et textile-cuir-habillement, le pourcentage d'alphabétisés est inférieur à la moyenne générale et le taux des ouvriers sachant lire et écrire se situe toujours sous la moyenne masculine. Ainsi, pour la période 1821 à 1823, il est seulement de 14,16%. Les femmes sont moins instruites que les hommes. Le rapport des analphabètes, parmi elles, de près de 49% pour celles dont la scolarisation s'est déroulée avant 1794, monte à 56,90% pour la période de 1794-1802 et atteint 68,61% pour la période de 1802-1814. Il diminue progressivement par la suite. Parmi les ouvriers et les domestiques, on peut parler d'un véritable handicap puisque près de 99% des journaliers et près de 89% des domestiques ne savent pas signer (18).

Dans les communes et les villages, l'évolution est identique. L'alphabétisation régresse sous le régime français. Selon les endroits, 50 à 75% de la population est analphabète. Thomassin affirme qu'un septième seulement des habitants du Département sait lire et écrire et que parmi eux, la moitié seulement ne sait écrire que son nom (19). C'est dans l'ancien Duché de Limbourg que la population est la plus instruite (20). Dans les communes rurales, il y a si peu de gens

(16) Les mariés de l'an IX ont été scolarisés sous l'Ancien Régime, tandis que ceux de 1821, l'ont été à l'époque française. Voir à ce propos M. FOURNAUX, "L'analphabétisme à Liège au XIXe siècle", *Annuaire d'histoire liégeoise*, XVI, no. 40, 1975, p. 166 et pp. 173 à 180 et M. FOURNAUX, *Analphabétisme et scolarisation à Liège, Battice, Horion-Hozémont et Jupille*, Liège, Mémoire de licence, 1972-1973, annexes 2, 3 et 4.

(17) M. FOURNAUX, *Analphabétisme et scolarisation...*, pp. 83 à 87.

(18) IDEM, *L'analphabétisme à Liège*, pp. 193-197.

(19) L.F. THOMASSIN, *Mémoire statistique du Département de l'Ourthe*, Liège, 1879, p. 276.

(20) *Ibidem*, pp. 224-225 et M. FOURNAUX, *Analphabétisme et scolarisation*, pp. 130-138.

scolarisés qu'il est impossible de trouver assez d'hommes capables pour remplir des fonctions publiques. Ainsi, les Bureaux de bienfaisance ont peine à se constituer, faute de cinq personnes lettrées pour remplir les fonctions de membre. Certaines localités "offrent à peine deux habitants sachant lire et écrire pour les fonctions de maire et d'adjoint" (21). Le préfet lui-même reconnaît que, dans les campagnes, l'ignorance est "à son comble" (22).

A quoi attribuer cette situation catastrophique ? Les bonnes intentions des Français sont manifestes. Imprégnés de l'idéologie des Lumières, ils admettent que l'instruction publique est la branche d'administration "qu'ont le plus à coeur tous les vrais amis de la liberté". Par la loi organique du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), les autorités prévoient d'établir dans chaque canton, une ou plusieurs écoles primaires qui dispenseraient l'enseignement de la lecture, de l'écriture, du calcul et les premiers éléments de la morale républicaine. L'instituteur serait rémunéré grâce aux rétributions payées par les élèves. La commune lui assurerait le logement, ou, à défaut, une indemnité (23). Cette loi est publiée dans les Départements réunis le 26 janvier 1797, mais son application est un échec. L'enseignement officiel qu'essayent sans succès d'imposer les Français se heurte à la concurrence des écoles libres soutenues et protégées par les pouvoirs locaux, "ces institutions monstrueuses où le royalisme et la superstition s'agitent encore contre le génie de la liberté et de la philosophie" (24). Et Thomassin de déplorer : "On n'a réussi à organiser qu'un très petit nombre d'écoles primaires, la difficulté de se procurer des instituteurs, de déterminer les habitants des campagnes à confier leurs enfants ont rendu inutiles les dispositions de la loi du 3 brumaire an IV" (25). Un arrêté du 11 germinal an VI (31 mars 1798) fixe le nombre des écoles primaires du Département à 231 (26), mais, dans plusieurs communes, il n'y a pas d'écoles;

(21) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 556.

(22) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 26.

(23) F. MACOURS, "L'enseignement primaire dans le Département de l'Ourthe pendant la Révolution (1795-1802)", *Bulletin de l'Institut archéologique*, LIX, 1935, p. 46.

(24) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 26, le préfet au Ministre de l'Intérieur, 24 nivôse an IX. L'école est considérée comme un élément de propagation des doctrines politiques.

(25) L.F. THOMASSIN, *op.cit.*, p. 277.

(26) A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 441 et F. MACOURS, *op.cit.*, p. 65.

dans d'autres, le minerval est trop élevé et les enfants pauvres n'y vont pas. En 1801, sur 385 communes rurales, douze à peine salariaient un instituteur public. La ville de Liège ne compte, en l'an IX, que trois instituteurs au lieu des dix prévus (27). Aussi, le résultat est-il désastreux. Dans le canton de Waremme, en 1801, seuls 15,7% de la population sait lire et écrire (28). Le préfet constate que "la jeunesse des campagnes croît dans une ignorance pénible" (29). Il évalue à moins d'un sixième la population du Département sachant lire et signer (30) et Thomassin affirme que la connaissance du calcul élémentaire devient exceptionnelle (31).

Le gouvernement français admet alors que "bannir la religion des écoles" avait été "une maladresse irréparable" (32) et qu'il est nécessaire de faire marche arrière dans la laïcisation des écoles primaires. Le Ministre de l'Intérieur, Portalis, avoue, en 1802, devant le corps législatif : "Il est grand temps que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation et point d'éducation sans religion. Les professeurs ont enseigné dans le désert parce qu'on a proclamé imprudemment qu'il ne fallait pas parler de religion dans les écoles. L'instruction est nulle depuis dix ans. Il faut prendre la religion pour base de l'éducation. Si l'on compare ce qu'est l'éducation avec ce qu'elle devrait être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort des générations présentes et futures" (33).

La loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) en revient aux anciennes conceptions. Elle confie au Conseil municipal le soin de choisir l'instituteur public. Le clergé peut à nouveau collaborer à l'enseigne-

(27) DESMOUSSEAUX, *Tableau statistique*, Paris, an X, p. 52; F. MACOURS, *op.cit.*, p. 81 et J. DUPONT, "L'instruction publique dans le canton de Waremme", *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1946, 37, p. 55. A.E.L., F.F., *Préf.*, 26, le préfet au Ministre de l'Intérieur, 19 ventôse an IX.

(28) J. DUPONT, *op.cit.*, p. 56.

(29) M.A.D.O., III, p. 108 et A.E.L., F.F., *Préf.*, 26, le préfet au Ministre de l'Intérieur, 24 nivôse an IX.

(30) A.E.L., F.F., *Préf.*, 26, le préfet au Ministre de l'Intérieur, 26 pluviôse an IX.

(31) L.F. THOMASSIN, *op.cit.*, p. 276.

(32) F. MACOURS, *op.cit.*, p. 123.

(33) Cité par Th. JUSTE, *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique*, Bruxelles, 1844, pp. 256-257.

ment. Les autorités ne considèrent cependant pas l'instruction comme un devoir à charge de l'Etat. Aussi l'école n'est-elle pas gratuite. Chaque élève doit payer une rétribution à l'instituteur (34). En 1812, celle-ci s'élève de 30 centimes à 4,75 francs par mois selon les communes (35).

En l'an XIII, huit communes seulement sur les 248 dont les statistiques ont été conservées consacrent une part des revenus de la bienfaisance pour rétribuer un instituteur (36). En 1808, dix-neuf communes prévoient de salarier un instituteur qui accueillerait les enfants pauvres mais finalement, quarante communes sur 191 consacrent une partie des revenus du Bureau de bienfaisance à ce poste. Cette dépense représente 2,88% des sommes distribuées en secours publics. En 1813, par contre, alors que 62 communes de la province se disposent à consacrer à l'instruction des pauvres une part des revenus de la bienfaisance, seules 38 communes sur 166 y appliquent une moyenne de 3,32% des dépenses.

Les écoles subsidiées par les Bureaux de bienfaisance ne sont pas exclusivement réservées aux enfants pauvres, c'est-à-dire à "ceux dont les parents sont secourus, mais aussi à ceux des parents nécessaires quoique non secourus" (37). C'est dans le Nord-Ouest de la province, dans les cantons de Waremme, d'Avennes, de Hologne et de Glons que les Bureaux de bienfaisance accordent en plus grand nombre des subsides aux instituteurs pour qu'ils acceptent dans leurs classes des enfants indigents. Il semble donc que c'est dans cette région du département que démarre l'effort d'alphabétisation des déshérités (38).

La ville de Liège s'efforce elle aussi d'instruire les indigents. Dès 1803, elle décide d'établir, à côté des écoles payantes, trois classes gratuites réservées aux pauvres. Il s'agit certes là d'une oeuvre de bienfaisance mais la ségrégation sociale n'en est pas absente car de

(34) M. FOURNAUX, *Analphabetisme et scolarisation*, pp. 174-175.

(35) L.F. THOMASSIN, *op.cit.*, p. 276.

(36) Il s'agit des communes de Fooz, Glons, Jemeppe, Jeneffe, Hermalle-sous-Argenteau, Roloux, Velroux et Xhendremael. Cfr. Enquête de l'an XIII, A.E.L., *F.F.*, *Préf.*, 602 à 629.

(37) A.R.A., *Binnenlandse Zaken, Armenwezen*, 188, 3 juin 1828.

(38) Voir la carte no. 2, pp. 394-395.

grandes "difficultés s'opposent à ce que les indigents reçoivent l'éducation dans une même classe que ceux [disposant] de moyens aisés" (39). Même les personnes à revenus modestes refusent de mettre leurs enfants sur les mêmes bancs que les pauvres. Ainsi, à Tilleur, les paysans retirent leurs enfants de l'école "pour n'avoir pas le nom de venir avec les pauvres" (40). Plus on est près de la misère, plus on en fuit les apparences.

Le Bureau de bienfaisance de Liège s'intéresse également aux jeunes mendiants et installe pour eux, dès l'an IX, une école de charité à l'atelier public(41), dans une vaste pièce du rez-de-chaussée. Le Bureau veut en effet donner aux jeunes placés sous sa responsabilité "la nourriture spirituelle [...] qui doit former leurs moeurs", et demande à l'Evêque de désigner un prêtre qui, les dimanches et jours de fêtes, inculquerait "aux jeunes ouvriers de l'atelier de bienfaisance les notions élémentaires de la religion" (42). Le mobilier de cette classe est sommaire : une table, une chaise, un poêle et une douzaine de petits bancs (43). L'école fréquentée au début par une trentaine d'élèves reçoit bientôt plus de cent vingt enfants car, réservée au départ aux seuls apprentis, elle accueille après quelque temps tous les enfants fréquentant l'atelier public. Les meilleurs d'entre eux sont récompensés d'une gratification de douze francs, somme qui correspond au salaire de plus de deux semaines de travail à l'atelier (44).

Dès 1805, le Bureau de bienfaisance décide de transformer cette école dominicale en école journalière où s'enseignerait, outre le catéchisme, la lecture et l'écriture, dans l'espoir de soustraire la jeunesse "aux vices qu'entraîne un défaut d'éducation et pour vider les salles de l'atelier d'une nuée d'enfants qui créent des désordres et entravent la bonne marche du travail". L'instituteur titulaire entre en fonction le 5 décembre 1805 avec un traitement de 36 francs par mois. La classe s'ouvre chaque jour à huit heures trente et se poursuit jusqu'à onze heures trente. Les cours reprennent l'après-midi de treize à seize

(39) A.E.L., *F.F., Préf.*, 442, Séance du Conseil municipal de Liège, 25 fructidor an XI.

(40) A.E.L., *F.F., Préf.*, 562, Bertrand, instituteur à Tilleur, au préfet, octobre 1810.

(41) J. LAMBERT, "Aspects de l'enseignement à Liège sous le régime français : une école élémentaire pour enfants de mendiants", *Bulletin "Le Vieux Liège"*, VII, 1969, no. 165, pp. 389-409.

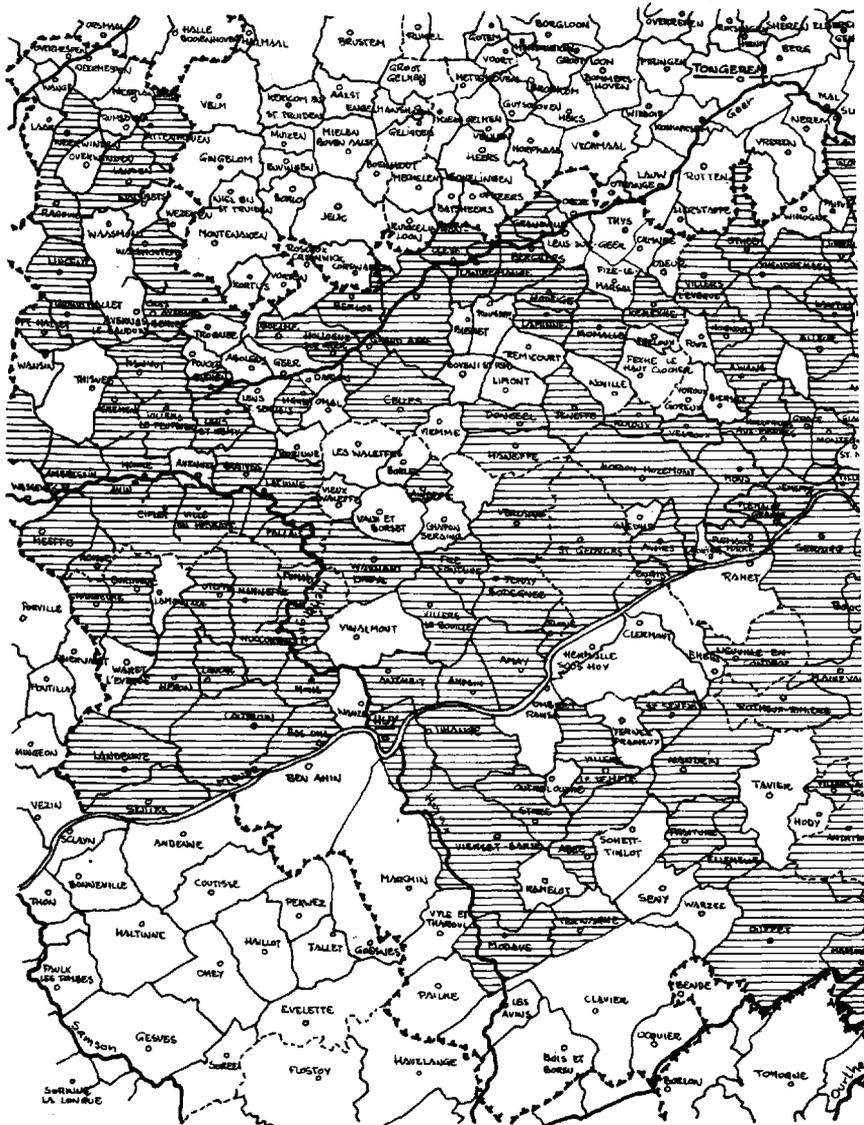
(42) A.E.L., *F.F., Préf.*, 564.

(43) A.A.P.L., *P.V.B.B.*, 5 janvier 1820.

(44) J. LAMBERT, *op.cit.*, pp. 398-400.

CARTE no. 2 :

L'INSTRUCTION DANS LE DEPARTEMENT





heures. Cet horaire doit être strictement respecté. Aucun congé n'est accordé aux enfants qui, même les dimanches et jours fériés, reçoivent des leçons de catéchisme. Les enfants qui fréquentent l'école sont très jeunes. Les aînés n'ont pas huit ans. En 1806, le Bureau de bienfaisance fixe à dix ans, l'âge des apprentis admis à l'atelier des Récollets. Jusqu'à cet âge, les enfants peuvent suivre les cours de l'école et bénéficier de la ration journalière de pain et de soupe.

En principe, seuls les enfants dont les parents travaillent à l'atelier sont admis dans cette école. Il y en a toujours au moins une soixantaine. En 1808, le Bureau doit toutefois opérer le renvoi d'un grand nombre d'élèves étrangers, attirés peut être par la ration. La même année, par mesure d'économie, il supprime les rations journalières qui ne sont plus désormais accordées qu'aux plus assidus, à titre de récompense (45).

Dès 1816, sur proposition du curé de Saint-Nicolas Outre-Meuse, le Bureau accepte de transférer les filles de l'école de l'atelier dans une école de charité établie dans la paroisse où, en plus de la lecture et de l'écriture, elles apprendront le tricot, la couture et "autres ouvrages à leur portée" pour les "mettre en état d'entrer en service ou de gagner leur vie honorablement". Elles sont remplacées à l'atelier par un nombre égal de garçons dont les parents sont incapables d'assurer l'instruction (46).

En 1819, l'école est fermée puisqu'un collège de personnalités liégeoises demande au Bureau de bienfaisance la permission de disposer du réfectoire des Récollets pour y établir une école d'enseignement mutuel (47). Le Bureau donne son accord après s'être assuré que continuerait à s'enseigner "la religion catholique, apostolique et romaine".

"L'apport immédiat de la Révolution dans le domaine de l'instruction se réduit à un grand espoir et à de maigres réalisations" (48). La Convention avait proclamé les beaux principes de gratuité et d'obligation scolaire mais les lois sont en net recul par

(45) A.A.P.L., P.V.B.B., 25 octobre 1816, *Registre aux délibérations du Bureau de bienfaisance*, 4 janvier 1813-29 décembre 1836, no. 63, 25 octobre 1816 et J. LAMBERT, *op.cit.*, pp. 406-407.

(46) A.A.P.L., P.V.B.B., 25 octobre et 8 novembre 1816.

(47) A.A.P.L., P.V.B.B., 18 août et 9 septembre 1819 et *Registre aux délibérations du Bureau de bienfaisance*, 4 janvier 1813-29 décembre 1836, no. 93.

(48) J. DUPONT, *op.cit.*, p. 56.

rapport aux principes et leur application se solde par un échec. La plupart des établissements d'enseignement de l'Ancien Régime sont détruits, les fondations qui les soutenaient sont dilapidées. Le gouvernement français veut les remplacer par des écoles qui n'ont pas l'approbation de la majorité de la population. "Les parents préféreraient priver leurs enfants des bienfaits de l'instruction plutôt que de les confier à des écoles qu'ils réprouvaient" (49). Le minerval trop élevé pour un budget ouvrier en éloigne beaucoup d'enfants. "Les écoles primaires ne seront fréquentées que du moment où l'instruction publique y sera donnée gratuitement" (50).

Il faut attendre le régime hollandais pour que l'enseignement primaire recommence à se répandre dans les couches défavorisées de la population.

## 2. SOUS LE REGIME HOLLANDAIS

La scolarisation des indigents se poursuit et s'amplifie. Il est d'ailleurs déclaré dans la Loi Fondamentale du 24 août 1815 que l'éducation des pauvres sera l'objet de tous les soins du gouvernement (51). Apparaissent alors des écoles réservées exclusivement aux indigents. Les autorités comprennent enfin que le but de l'instruction n'est plus de permettre à l'enfant de se présenter à la première Communion ou de lui inculquer une nouvelle philosophie morale. L'instruction devient "un des moyens qui doit être employé le plus efficacement pour diminuer la mendicité" (52). "L'instruction primaire se place immédiatement après les besoins de première nécessité. Ce besoin moral est également impérieux pour l'individu comme pour la société et les secours qui doivent y correspondre s'assimilent aux secours matériels que distribuent les Bureaux de bienfaisance" (53). L'opinion des autorités est partagée par la presse

(49) F. MACOURS, *op.cit.*, p. 124.

(50) La municipalité de Verviers à l'Administration centrale, 3 pluviôse an VIII, cité par F. MACOURS, *op.cit.*, p. 124.

(51) *Pasinomie*, 2e série, t. 2, p. 345.

(52) A.E.H., *Bienfaisance publique, nv. régime*, 1466, les hospices civils au bourgmestre de Huy, 25 août 1821.

(53) *M.A.P.L.*, t. 15, pp. 359-360.

liégeoise qui proclame : “Le plus grand service qu’on puisse rendre à la société, c’est de surveiller l’éducation et d’étendre l’instruction à toutes les classes [...] éclairez les dernières classes de la société, si vous voulez voir diminuer sensiblement le nombre des délits et des crimes” (54). Ou encore “plus la classe ouvrière pourra recevoir d’instruction, plus elle deviendra morale, habile, intelligente et animée de cet esprit d’ordre et d’économie si précieux qui ne peut régner dans des têtes toutes vides” (55). L’éducation est désormais considérée comme “un investissement qui apporte un bénéfice économique direct sous forme d’un accroissement de production et un indirect sous forme de remplacement des valeurs traditionnelles par d’autres qualifiées de “modernes” ou de “rationnelles” (56). Pourtant, de nombreux parents négligent l’éducation de leurs enfants “tant à cause de leur pauvreté, n’ayant d’autres ressources que leurs bras, que d’une insouciance blâmable” (57).

En 1822, il y a, dans la province, trois écoles pour les pauvres fréquentées par 748 élèves. Elles sont situées à Liège et vivent du produit des collectes (58). Le 1er juillet 1822, deux écoles gratuites s’ouvrent à Huy au local du Grand Hôpital, l’une pour les filles, l’autre pour les garçons (59). Les hospices en assurent la charge car “il a paru que soulager l’enfance en lui procurant les moyens de s’instruire, c’était empêcher, du moins en partie, une foule de pauvres de devenir un jour à charge de la société et conséquemment des établissements de bienfaisance” (60). En dix ans, de 1819 à 1828, les dépenses consenties par les hospices de Huy en faveur de l’instruc-

(54) *Courrier de la Meuse*, no. 78, 1.4.1825, p. 3, col., 1, 2.

(55) *Mathieu Laensberg*, no. 196, 18.8.1825, p. 2, col. 1, 2, article signé Van Hulst.

(56) R.S. SCHOFIELD, “Dimensions of Illiteracy : 1750-1850”, *Explorations in economic history*, X, 1973, p. 438.

(57) A.E.L., *F.H.*, 881, réponse de Flémalle-Haute à l’enquête de 1823.

(58) A.R.A., *Binnenlandse Zaken, Armenwezen*, 7300, 7 décembre 1822 et *Le Philanthrope*, t. 1, annexe.

(59) A.E.H., *Bienfaisance publique, nv. régime*, 1466.

(60) *Ibidem*, 1377, *Compte moral des hospices pour 1828*. L’attitude des hospices de Liège sera toute différente en 1828. Lorsqu’un instituteur se propose d’ouvrir une école d’indigents et demande une gratification, il lui est répondu que cet objet est étranger à l’administration des hospices (A.A.P.L., *P.V.B.B.*, 19 novembre 1828).

tion s'élèvent à 7026,10 florins, soit moins de 5% des dépenses totales (61). Non contents de subsidier des écoles gratuites, ils encouragent par leurs libéralités l'école d'enseignement mutuel de la ville. Leurs efforts ne sont pourtant pas approuvés par la députation des Etats qui leur rappelle, en 1829, que leurs revenus sont "exclusivement destinés à soulager les indigents admis suivant les statuts de la maison" et ne peuvent être détournés de leur attribution, aussi louable que soit l'intention (62). La Régence de la ville, sollicitée alors, refuse toute participation considérant que l'école gratuite "étant un établissement de bienfaisance pour les pauvres, elle est par sa nature une dépendance de l'administration des hospices, qui dispensera les bienfaits de l'éducation aux pauvres qui n'ont de secours à obtenir particulièrement que des administrations de charité" (63). La Révolution éclate avant que ce conflit de compétence soit réglé. Lorsqu'il s'agit de dépenses, chaque institution retire son épingle du jeu et abandonne ce soin aux autres.

Dès 1825, le nombre des écoles gratuites pour les pauvres passe à huit. Elles sont fréquentées par 1300 élèves (64). En 1826, les cours de neuf écoles sont suivis par 1626 élèves qui représentent 2,74% des pauvres secourus à domicile. Six de ces écoles sont établies dans les grandes villes et trois dans le plat pays. Elles sont subsidiées à plus de 50% par des collectes. Le reste des revenus provient surtout de subsides communaux et provinciaux.

(61) A.E.H., *Bienfaisance publique, nv. régime*, 1377 et 1466.

(62) *Ibidem*, 1377, les Etats députés aux Bourgmestres et échevins de Huy, 16 décembre 1829.

(63) *Ibidem*, 1290.

(64) J.J.F. NOORDZIEK, *Verslag der handelingen van de tweede kamer der Statengeneraal gedurende de Zittingen van 1815-1830*, 25 vol., La Haye, 1861-1881, *Le Philanthrope*, t. 4, annexe.

TABLEAU n° 1 :

ECOLES RESERVEES AUX PAUVRES EN 1826 (a)

Provinces	Nombre	Ecoles	Elèves	Pauvres secourus	%
Hainaut		40	5158	104.220	4,95
Flandre Orientale		39	3708	66.725	5,56
Flandre Occidentale		29	7970	83.500	9,54
Brabant méridional		15	4450	112.387	3,96
Anvers		10	1243	22.636	5,49
Liège		9	1626	59.446	2,74
Namur		8	2101	25.980	8,09
Limbourg		3	766	40.958	1,87
Luxembourg		3	462	2.299	20,10
Total		156	27484	518.151	
Moyennes par province		17 à 18	3054	57.572	5,30

(a) Rapport fait aux Etats Généraux sur la situation des établissements de bien-faisance, 1826.

La province de Liège est largement en retard sur d'autres provinces méridionales comme le Hainaut, la Flandre orientale, la Flandre occidentale ou le Brabant méridional en ce qui concerne le nombre d'écoles gratuites. Si l'on compare le nombre des écoliers pauvres à celui du nombre des secourus, la province de Liège est encore en plus mauvaise posture puisque, avec ses 2,74%, elle arrive en avant-dernière position, avant le Limbourg. Or, en 1821, les enfants de moins de douze ans représentent 31,65% de l'ensemble de la population indigente. L'alphabétisation des pauvres en est donc encore à ses premiers pas dans la province. Celle-ci a un énorme retard à combler. Elle est une des plus mal loties des Pays-Bas méridionaux et ces derniers arrivent loin derrière leurs voisins du Nord. Alors que dans les provinces septentrionales, on compte 55 analphabètes complets pour 10.000 habitants, ce taux atteint 590 dans le Sud. Pour 109 enfants sur mille habitants fréquentant les écoles primaires dans les provinces

du Nord, il n'y en a que 79 dans les Pays-Bas méridionaux (65).

En 1827, les écoles gratuites de la province dispensent leur enseignement à 1779 élèves (66). En 1828, on y enseigne à 1457 enfants mais les subsides communaux et provinciaux se sont accrus de 1334,75 florins (67). La fréquentation de ces écoles ne semble pas être très assidue. Ainsi, à Huy, au lieu de se rendre aux cours, "cette jeunesse insouciant de l'instruction, couverte de haillons [...] contracte l'habitude de l'oisiveté et croupit dans un état d'avilissement que l'aumône est destinée à perpétuer" (68). Aussi les membres de la Commission des hospices décident-ils de distribuer des vêtements aux enfants fréquentant l'école avec le plus d'assiduité. En 1823, trente-quatre enfants reçoivent de la sorte un habit de toile grise, une chemise de toile blanche et une paire de souliers, pour une valeur de 13 florins 25 chacun (69).

A côté des écoles gratuites qui reçoivent uniquement les pauvres, un certain nombre d'écoles primaires enseignent gratuitement aux enfants indigents. En 1816, elles sont au nombre de 42 dans l'arrondissement de Liège et dispensent l'enseignement à 900 élèves en-

(65) J. LOTHE, *Le paupérisme à Namur sous le régime hollandais, 1815-1830*, Liège, 1964, Mémoire de licence, p. 207. Sur l'analphabétisme, ailleurs, en Europe, voir L. STONE, "Literacy and Education in England 1640-1900", *Past and Present*, 1969, 42, pp. 69-139; M. SANDERSON, "Literacy and Social Mobility in the Industrial Revolution in England", *Past and Present*, 1972, 56, pp. 75-104; R.S. SCHOFIELD, "The measurement of Literacy in Pre-industrial England", *Literacy in Traditional Societies*, Cambridge, 1969; R. GIROD, "Le recul de l'analphabétisme dans la région de Genève de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle", *Mélanges d'histoire économique et sociale Antony Babel*, Genève, 1963, pp. 179-189; IDEM, "A Genève, de 1809 à 1845. Niveau d'instruction et inégalités intellectuelles", *Annales, Economie, Société, Civilisation*, XVII, 1962, pp. 459-476; C. KEUPPENS, "Bijdrage tot de studie van het analfabetisme en lager onderwijs te Turnhout (1795-1854)", *Taxandria*, XXXVIII, 1966, pp. 3-96 et A. CORBIN, "Pour une étude sociologique de la croissance de l'alphabétisation au XIX<sup>e</sup> siècle. L'instruction des conscrits du Cher et de l'Eure-et-Loir (1833-1883)", *Revue d'histoire économique et sociale*, LIII, 1975, 1, pp. 99-120.

(66) NOORDZIEK, *op.cit.*, A.R.A., *Binnenlandse Zaken. Armenwezen*, 1304, 5 août 1828 et *Situation des établissements de bienfaisance du royaume pour 1827*.

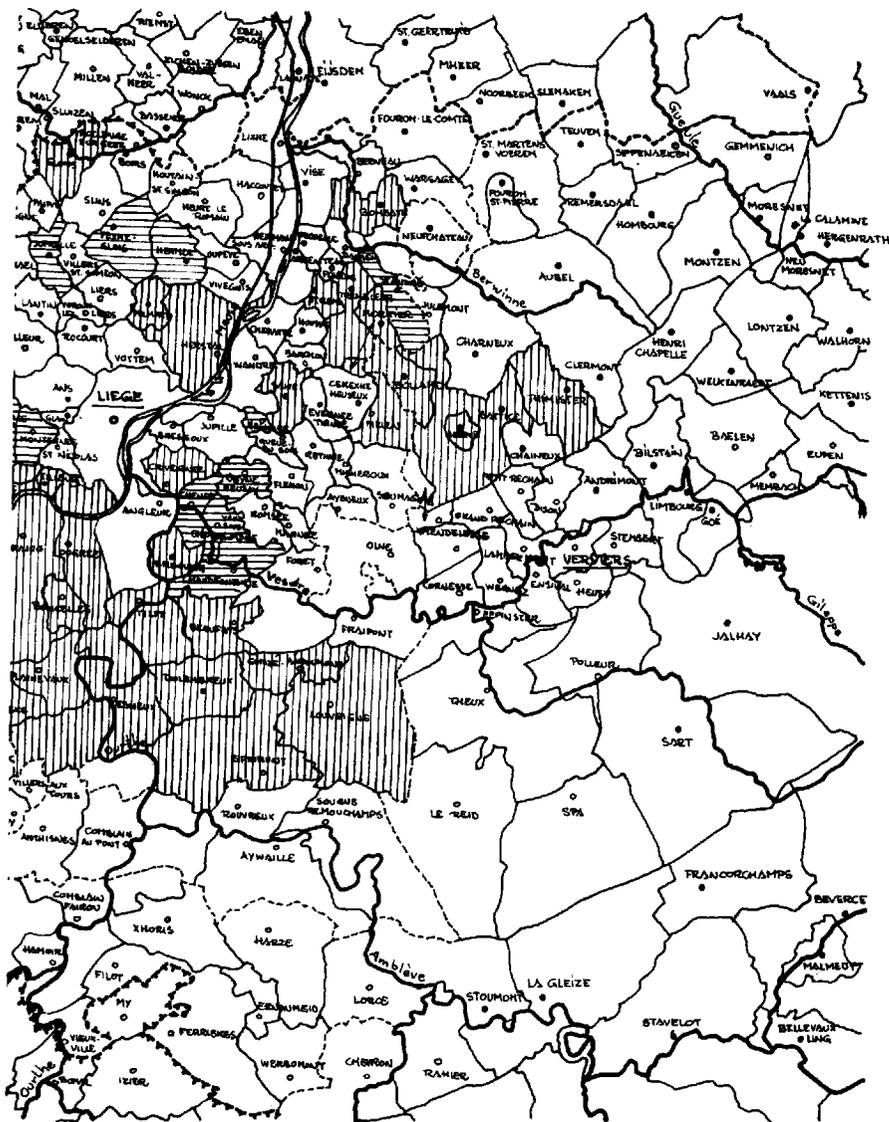
(67) A.R.A., *Binnenlandse Zaken, Armenwezen*, 417, 29 août 1829.

(68) A.E.H., *Bienfaisance publique, nv. régime*, 1466.

(69) *Ibidem*, 1609, 1273 et 1430, 10 janvier 1823.



**L'ARRONDISSEMENT DE LIEGE**



viron représentant près de 30% du nombre total des enfants fréquentant les écoles communales (70). A Grâce-Montegnées, 29 élèves sur 83 sont instruits gratuitement (71). A Flémalle-Haute, près de la moitié et, à Xhendremael, plus des 2/3 des élèves sont nécessiteux (72). Les écoles se situent surtout dans le canton de Hollogne et dans celui de Seraing mais on en trouve encore dispersées dans tous les autres cantons. En 1823, la Commission de bienfaisance poursuivant son enquête sur "le véritable état des pauvres dans le royaume", s'inquiète de l'instruction dispensée aux indigents. Elle demande des renseignements sur le nombre des enfants fréquentant les écoles pour les pauvres et sur l'importance relative des filles et des garçons. Elle s'informe également de la situation financière de ces écoles. Elle demande en plus que les réponses soient accompagnées d'un mémoire explicatif renfermant des renseignements complémentaires sur l'histoire de l'école, les conditions d'admission, la nature de l'enseignement dispensé, les modifications éventuelles dans le mode d'administration et les améliorations possibles à introduire tant du point de vue financier que du point de vue utilitaire (73). Alors que 27 Bureaux de bienfaisance déclarent salarier un instituteur pour les pauvres, un tableau récapitulatif rassemblant les réponses des communes de l'arrondissement de Liège, à l'exception des cantons de Herve et de Waremme, fixe à 65 le nombre des écoles primaires qui accueillent gratuitement les pauvres. Elles sont groupées dans 55 communes (74) et reçoivent annuellement une moyenne de 958 élèves pauvres. Les filles y interviennent pour 38,73% (371). Ce nombre augmente en hiver puisqu'au 31 décembre, on compte 1091 élèves. En été, par contre, les enfants désertent l'école pour s'occuper aux travaux des champs (75). A Beyne-Heusay, un instituteur conscient de ces problèmes décide de donner, outre les cours aux heures traditionnelles, des leçons pendant l'heure de midi et après

(70) A.E.L., *F.H.*, 881, Etat des renseignements sur les écoles primaires en 1816. Cfr. carte no. 3 (pp. 402-403).

(71) M. PONTIR, "Histoire de Montegnée et Berleur des origines à 1795", *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, LXXVIII, 1965, p. 187.

(72) A.E.L., *F.H.*, 881.

(73) A.E.L., *F.H.*, 883.

(74) Les communes d'Ans, Herstal et Grâce-Montegnée comptent trois écoles, celles de Cerexhe-Heuseux, Esneux, Fléron, Grivegnée, Louveigné et Seraing en comptent deux.

(75) Cfr. J. DUPONT, *op.cit.*, p. 51, A.E.L., *F.H.*, 881, réponses de Grâce-Montegnée, Melen, Aywaille et Herstal.

16 heures "pour les enfants qui sont un peu avancés en âge, de manière que ces enfants peuvent être employés le résidu du temps à leur métier" (76).

Les cantons de Glons et de Liège sont particulièrement actifs dans leur effort de scolarisation avec respectivement 17 communes sur 23 et 6 communes sur 7 dotées d'écoles. Ailleurs, on trouve des écoles pour les pauvres dans un tiers des communes environ (77). Les autorités communales sont conscientes de ce, qu'outre une oeuvre de bienfaisance, il s'agit là d'un véritable devoir moral. A leurs yeux, le rôle de l'école est multiple : elle aide à combattre l'oisiveté et la mendicité, à lutter contre le crime. Son rôle ne se borne plus comme il était souvent de règle sous l'Ancien Régime, à diminuer l'ignorance religieuse et à inculquer le minimum d'instruction requise pour faire sa première communion. Sa vocation devient civique. En établissant dans les communes rurales des écoles gratuites, "les plus grands avantages en résulteraient pour la société. Les moeurs y gagneroient et que de crimes seroient bannis des campagnes par ce bienfait" (78).

(76) A.E.L., *F.H.*, 881. Des tentatives dans le même but ont lieu dans la région genevoise. Cfr. G. MUETZENBERG, *Education et instruction à Genève autour de 1830*, Lausanne, 1974, pp. 470-471.

(77) A.E.L., *F.H.*, 883, Aperçu sommaire de la situation des écoles pendant 1823. Cfr carte no. 4. On trouve des écoles dans les cantons de Dalhem (6/18), Fléron (8/21), Hollogne (11/30), Louveigné (3/7), Seraing (3/7).

(78) A.E.L., *F.H.*, 2497, Réponses de Vivegnis à l'enquête de 1823.





Une enquête, datant de 1828 et comparant l'état de l'enseignement primaire d'alors dans l'arrondissement de Liège avec celui de 1817, montre une nette progression (79). Le nombre d'écoles qui était de 62 en 1817 passe à 88 en 1828. De même, le nombre des enfants fréquentant ces écoles a augmenté de près de 80%. Les classes deviennent donc plus peuplées. L'augmentation du taux de fréquentation scolaire n'a aucune commune mesure avec celui de la croissance démographique qui est de 10 à 11%. Cette enquête ne fait aucune allusion aux enfants indigents. On peut toutefois penser que cette progression leur a été également bénéfique.

TABLEAU no. 2

ECOLES PRIMAIRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LIEGE  
EN 1817 et 1828

Cantons	Nombre	Ecoles		Elèves		Différence en %
		1817	1828	1817	1828	
Liège (sans la ville)	5	8	243	459	+ 88,89	
Dalhem	14	15	685	933	+ 36,20	
Fléron	11	15	382	814	+113,09	
Glons	15	19	700	1086	+ 55,14	
Hollogne	7	15	456	1204	+164,03	
Louveigné	5	7	325	433	+ 33,23	
Seraing	5	7	253	509	+101,19	
<b>Total</b>	<b>62</b>	<b>86</b>	<b>3044</b>	<b>5438</b>	<b>+ 78,65</b>	

La percée de l'instruction se manifeste surtout dans les cantons de Hollogne, de Fléron et de Seraing où les effectifs scolarisés ont plus que doublé. Dans les communes aux alentours de Liège, la croissance est également supérieure à la moyenne. Dans l'ensemble de la province, le nombre des écoles communales est de 169 et celui des écoles privées de 50. Elles dispensent gratuitement leur enseignement

(79) A.E.L., *F.H.*, 882. Les cantons de Herve et de Waremme sont omis. Par contre, deux communes du canton de Nandrin (Anthistes et Comblain-au-Pont) s'y retrouvent.

à 5186 enfants indigents. Les frais d'enseignement qui s'élèvent à 9209 florins sont payés pour près de 58% par les administrations communales et pour plus de 41% par les administrations des pauvres (80).

En 1829, 20579 enfants fréquentent les écoles de la province. Parmi eux, 7069, soit plus du 1/3, reçoivent l'enseignement gratuit. Pour la seule ville de Liège, le nombre total des élèves est de 2972 et celui des enfants indigents fréquentant gratuitement les écoles de 1635 soit 55% (81).

A cette époque pourtant, la situation de la province de Liège ne s'est guère améliorée par rapport aux autres provinces du royaume (82).

TABLEAU no. 3

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DANS LES PROVINCES MERIDIONALES  
DES PAYS-BAS EN 1826

Provinces	Population	Population par Km2	Elèves	Nombre d'élèves par 100.000 habitants
Luxembourg	291.759	46,58	34.744	11.908
Namur	190.482	55,11	21.702	11.393
Hainaut	546.245	144,74	53.915	9.870
Anvers	319.285	119,45	27.719	8.681
Brabant mérid.	492.736	160,12	38.170	7.746
Flandre orient.	639.158	230,97	47.849	6.943
Limbourg	324.368	71,24	22.288	6.871
Liège	337.556	119,45	22.333	6.616
Flandre occid.	671.034	211,40	38.858	5.791
Total	3.812.623		307.578	8.067

(80) A.R.A., *Binnenlandse Zaken, Armenwezen*, 1304, 5 août 1828.

(81) *Le Politique*, no. 163, 10.7.1829, p. 2, col. 3.

(82) Cfr D. ARNOULD, "Notice sur l'instruction primaire dans la province de Namur et en général sur l'état de l'instruction dans les différentes provinces du royaume", *Le Globe*, t. 5, no. 68, 8.9.1827, p. 1, col. 2. (Les articles d'ARNOULD s'échelonnent dans les nos. 66, pp. 1-2, no. 68, pp. 1-2 et no. 73, pp. 1-2).

Elle arrive en avant-dernière position avant la Flandre Occidentale en ce qui concerne le rapport à cent mille habitants des écoliers du primaire.

A côté des écoles communales, il existe à Liège des écoles dirigées par les Frères des Ecoles Chrétiennes. On en compte trois dès 1819 qui reçoivent huit cents enfants indigents (83) et leur enseignent à lire, à écrire et à compter. Dès la fin de 1825, ces établissements sont fermés (84). Les Frères sont remplacés par des instituteurs laïcs, au grand dam de l'opinion catholique qui regrette l'enseignement que les "Petits Frères savaient donner au petit peuple, le dessin linéaire, les éléments d'histoire et la géographie que l'on va ajouter à l'instruction sont moins nécessaires à un maçon, à un menuisier, à un domestique, à un journalier, que l'instruction religieuse, que les sentiments d'une douce piété" (85). S'il faut en croire le *Mathieu Laensberg*, le nombre des enfants indigents reçus dans les nouvelles écoles gratuites s'élève, à la mi-novembre 1825, à 945, sans comprendre "les enfants renvoyés pour cause de maladie ou de malpropreté". Cette affluence nécessite l'ouverture d'une quatrième école, terminée en 1827 (86).

En avril 1826, s'ouvre également à Liège, dans la salle de la Halle aux viandes, une école industrielle. Les dimanches et les soirées, on y enseigne gratuitement aux ouvriers, le calcul, la géométrie et le dessin linéaire (87). C'est la première réalisation du genre en Belgique. Liège suit les exemples donnés en Angleterre et en France par Charles Dupin. Cet enseignement rencontre un vif succès dans la classe ouvrière (88). Cinq cents ouvriers se font inscrire, mais la moitié d'entre eux seulement se présentent aux cours (89). Encore la plupart doivent-ils abandonner après quelques leçons parce qu'ils ne comprennent plus ce qui leur est enseigné. Soixante à quatre-vingts

(83) *Courrier de la Meuse*, no. 121, 22.5.1825, p. 3, col. 1.

(84) *Courrier de la Meuse*, no. 260, 3.11.1825, p. 4, col. 1, *Mathieu Laensberg*, no. 262, 4.11.1825, p. 2, col. 1, no. 264, 6.11.1825, p. 1, col. 2 et p. 2, col. 1.

(85) *Courrier de la Meuse*, no. 264, 7-8.11.1825, p. 3, col. 2.

(86) *Le Politique*, no. 186, 6.8.1829, p. 3, col. 1 et *Mathieu Laensberg*, no. 268, 11.11.1825, p. 2, col. 1, no. 269, 12.11.1825, p. 2, col. 1.

(87) *Mathieu Laensberg*, no. 80, 3-4.4.1826, p. 3, col. 2, et B.C.V.L., *Fonds Capitaine*, no. 2728.

(88) *Ibidem*, 22.4.1826, p. 2, col. 1, 2.

(89) *Ibidem*, no. 184, 4.8.1826, p. 3, col. 1, 2.

ouvriers seulement poursuivent les cours avec assiduité (90). Dès 1827, des cours gratuits de dessin linéaire y sont dispensés le jeudi après-midi aux enfants indigents (91). L'école se soutient grâce aux souscriptions de particuliers et, à partir de 1827, la Régence lui accorde un secours de six cents florins (92).

En 1827, une école dominicale ouvre également ses portes au local de la Halle. On y enseigne gratuitement la lecture, l'écriture et l'arithmétique à la classe ouvrière, mais cet établissement est fort peu fréquenté. Au début de 1828, on compte sept élèves aux leçons de lecture et d'écriture et une vingtaine aux leçons de dessin. Parmi eux, il n'y a aucun adulte (93). A la fin de 1827, s'installe, grâce à des dons privés, une école gardienne, sorte d' "asile destiné à recueillir les enfants des pauvres des deux sexes, de Liège, de deux à cinq ans car les enfants de cet âge deviennent généralement une charge gênante, surtout aux heures de travail, pour des parents forcés de gagner leur vie à la sueur de leur front" (94). L'école recueille cent quarante enfants et fait appel à la charité publique pour les vêtir (95).

En 1827 se crée également à Liège, à l'instar de ce qui existe déjà à Namur, une Société d'encouragement pour l'instruction primaire et moyenne qui a pour but de répandre dans la province les livres scolaires élémentaires au plus bas prix et d'introduire dans les écoles les meilleurs méthodes d'enseignement. On en devient membre en souscrivant une ou plusieurs actions de trois florins (96). Non seulement cette Commission choisit les livres avec soin mais les expurge de "toute pensée dangereuse, [de] toute notion fausse, [de] toute idée peu intelligible". Elle adresse alors à tous les instituteurs de la province une circulaire pour leur faire connaître la liste des livres qu'elle tient à leur disposition. Elle leur demande quel est le nombre d'élèves dans chaque école et quelle est leur répartition dans

(90) *Ibidem*, no. 200, 25.8.1827, p. 3, col. 1, 2.

(91) *Ibidem*, no. 20, 21.1.1827, p. 3, col. 1.

(92) *Ibidem*, no. 200, 25.8.1827, p. 3, col. 1, 2.

(93) *Ibidem*, no. 54, 2.3.1827, p. 2, col. 1, no. 6, 7-8.1.1828, p. 2, col. 2, p. 3, col. 1.

(94) *Courrier de la Meuse*, no. 293, 12.12.1827, p. 3, col. 1, 2.

(95) *Ibidem*, no. 10, 12-13.1.1829, p. 4, col. 1, no. 23, 28.1.1829, p. 4, col. 2, no. 281, 27.11.1829, p. 3, col. 1 et *Le Politique*, no. 11, 14.1.1829, p. 4, col. 1.

(96) B.C.V.L., *Fonds Capitaine*, no. 2722 et *Mathieu Laensberg*, no. 296, 15.12.1826, p. 2, col. 1 et no. 32, 5-6.1.1827, p. 3, col. 1.

les différentes classes. L'instituteur, après avoir rassemblé les renseignements, fait signer le papier par l'inspecteur de son district qui adresse alors au Comité la note des livres à fournir. Jusqu'en janvier 1828, la Société a fait imprimer et expédier 10.727 volumes (97). De 1827 à 1830, 64.000 manuels sont placés par ses soins dans les écoles de la province (98). Les Bureaux de bienfaisance sont invités à en acquérir car "l'instruction primaire se place immédiatement après les besoins de première nécessité [...]. En réservant dans leur budget un fonds de 5 à 10 ou 15 florins pour l'achat des livres nécessaires aux enfants des familles indigentes, on ne s'écarterait nullement de la destination des revenus destinés aux secours à domicile" (99).

Les ouvrages dont fait choix la Société permettent de se faire une idée des principes sur lesquels repose l'instruction élémentaire au début du XIXe siècle (100). Tous mettent à l'honneur le travail, l'ordre, l'économie, la propreté, la sobriété et flétrissent la négligence, la paresse, la malpropreté et l'ivrognerie. Ils veulent également détruire une foule de croyances superstitieuses, de préjugés et d'erreurs populaires en montrant l'inutilité, le ridicule et souvent même le danger (101). Témoins, ces quelques maximes tirées de la *Science du Bon Homme Richard* (il s'agit en fait de Benjamin Franklin) : "La paresse va si lentement que la pauvreté l'atteint bientôt. Labourez pendant que le paresseux dort, vous aurez du blé à vendre et à garder. L'eau qui tombe constamment goutte à goutte finit par creuser la pierre. La faim regarde à la porte de l'homme laborieux, mais elle n'ose pas y entrer. Une profession est un emploi qui réunit honneur et profit. Je n'ai jamais vu un arbre qu'on change de place, ni une famille qui déménage souvent, prospérer autant que

(97) *Mathieu Laensberg*, no. 18, 21-22.1.1828, p. 2, col. 1,2 et p. 3, col. 1.

(98) L. DEWEZ, M. FLORKIN, M. LAVOYE, F. MACOURS & J. STIENNON, *op.cit.*, p. 147.

(99) *Mathieu Laensberg*, no. 305, p. 3, col. 1, 2, 28.12.1827 et M.A.P.L., t. 15, pp. 359-360.

(100) Il s'agit de la *Science de Bon-Homme Richard*, de Simon ou le Marchand forain de M. de JUSSIEU, des *Petits Livres du Père l'Ami*, du même auteur, du *Petit Bossu ou les voyages de mon oncle*, du *Village de Valdoré ou sagesse et prospérité* et de M. Valmore ou le maire du village, tous trois de F. ROUYE-ROY. (*Mathieu Laensberg*, no. 110, 1.3.1827, p. 3, col. 1).

(101) *Mathieu Laensberg*, no. 178, 21.8.1828, p. 3, col. 1, 2, no. 144, 18.6.1826, p. 2, col. 2, p. 3, col. 1, no. 148, 23.6.1826, p. 3, col. 1, 2.

d'autres qui sont stables. Si tu achètes ce qui est superflu pour toi, tu ne tarderas à vendre ce qui t'est le plus nécessaire. Il en coûte plus cher pour entretenir un vice que pour élever deux enfants. Allez plutôt vous coucher sans souper que de vous lever avec des dettes. Gagnez ce que vous pourrez et gardez votre gain : voilà le véritable secret de changer votre plomb en or" (102).

Cette morale à l'usage de la classe ouvrière lui est inculquée par le truchement des cours de lecture et d'écriture. Ainsi, à l'école dominicale de Liège, créée en 1827 au local de la Halle, le professeur lit à haute voix et lentement un chapitre d'un de ces ouvrages. "Chaque phrase est lue à mi-voix par tous les élèves à la fois qui suivent le maître pas à pas et s'encouragent ainsi à bien prononcer ce qu'ils lisent. Le professeur s'arrête pour traduire la phrase en patois ou en français plus à leur portée, toutes les fois que la tournure est trop éloignée des locutions usitées dans le pays. Il explique soigneusement le sens de chaque mot nouveau et ne passe à une autre phrase qu'après leur avoir fait entendre le conseil utile renfermé dans celle qui précédait. Ainsi, par la seule lecture commentée d'un chapitre, les élèves ont pris tout à la fois une leçon de lecture, de langue française, de bonne prononciation et ce qui vaut mieux encore, ils ont été mis à même de retenir aisément de bonnes règles de morale pratique et d'hygiène populaire". Lors de la leçon d'écriture, il en va de même. C'est dans un de ces livres que le professeur puise les fragments qu'il écrit à la craie sur un grand tableau noir et que les enfants reproduisent sur du papier avec plus ou moins de bonheur (103).

Le règne de Guillaume 1er marque un progrès certain pour l'instruction primaire en général et pour l'instruction des pauvres en particulier. A Liège, en 15 ans, l'analphabétisme régresse de 10% par rapport à la période française (104). Dans les communes rurales, les observations sont plus nuancées et diffèrent selon les régions et les situations socio-économiques, mais il est certain que le processus d'alphabetisation se développe. Cet effort de scolarisation en faveur de la classe la plus défavorisée de la population relève de plusieurs raisons. Tout d'abord, c'est un moyen efficace de lutter contre la pauvreté. "Le remède radical du paupérisme, celui qui peut toujours être employé avec succès, quelque misérable que soit un peuple,

(102) *Ibidem*, no. 4, 5.1.1825, p. 3, col. 1.

(103) *Ibidem*, no. 6, 7-8.1.1828, p. 2, col. 2, p. 3, col. 1.

(104) M. FOURNAUX, *L'analphabétisme à Liège...*, p. 188.

c'est, nous ne saurions trop le répéter, l'éducation et l'instruction, première dette de la société envers tous ses membres" (105). "Tous ceux qui ont appris quelque chose trouvent toujours le moyen de subsister sans être obligés de recourir à la mendicité" alors que "la profonde misère accompagne presque toujours une grande ignorance" (106). Ensuite, les employeurs ont tout intérêt à s'attacher des ouvriers instruits, "plus intelligents, plus actifs et formés à des habitudes d'ordre et de moralité" (107). C'est seulement en disposant d'une main-d'oeuvre instruite et spécialisée que le pays peut lutter contre la concurrence étrangère. "Toute supériorité manufacturière a pour principale cause la supériorité de main-d'oeuvre [...] si l'on songe que c'est à de simples artisans que l'industrie doit ses plus immenses progrès, on sentira combien il est impolitique de négliger la culture de leur précieuse intelligence" (108). Cette influence bénéfique de l'instruction sur le rendement de l'ouvrier a d'ailleurs été prouvé par des recherches récentes (109). Enfin, l'instruction populaire serait un facteur puissant de prévention du crime (110).

Guillaume 1er comme les philanthropes, en ce début du XIXe siècle, a aperçu les avantages que la société établie pouvait retirer de l'instruction des plus déshérités. Ils n'ont pas entrevu que quelques décennies plus tard, cette instruction allait devenir le puissant moteur de l'émancipation ouvrière.

N. Haesenne-Peremans, rue Tavalle, 156, 4331 Flemalle

(105) A. PLETAIN, *Du Paupérisme*, Mons, 1844, p. 41.

(106) *Mathieu Laensberg*, no. 54, 2.3.1827, p. 2, col. 1.

(107) *Ibidem*, no. 59, 8.3.1827, p. 2, col. 2.

(108) *Ibidem*, no. 200, 25.8.1827, p. 3, col. 1, 2, article signé Lignac.

(109) M. BLAUG, "Literacy and economic development", *School Review*, LXXIV, 1966, no. 4, pp. 393-418 et H.M. PHILLIPS, *Alphabétisation et développement*, Paris, 1970, R.S. SCHOFIELD, *op.cit.*, pp. 437-454 serait plutôt d'avis que le recul de l'analphabétisme constaté en Angleterre au XIXe siècle est un changement culturel amené par la croissance économique plutôt qu'une des causes de ce changement.

(110) *Mathieu Laensberg*, no. 33, 10.2.1828, p. 2, col. 2, p. 3, col. 1.

Liste des sigles et abréviations

- A.A.P.L. : Archives de l'Assistance publique de Liège.  
A.E.H. : Archives de l'Etat à Huy  
A.E.L. : Archives de l'Etat à Liège.  
A.R.A. : Algemeen Rijksarchief à La Haye.  
B.C.V.L. : Bibliothèque communale de la ville de Liège.  
F.F., Préf. : Fonds Français, Préfecture.  
F.H. : Fonds hollandais.  
M.A.D.O. : Mémorial administratif du département de l'Ourthe.  
M.A.P.L. : Mémorial administratif de la province de Liège.  
P.V.B.B. : Procès-verbaux des séances du Bureau central de bienfaisance.

Commentaire des cartes

Carte no. 1 : Les écoles dans la Principauté de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle.

- Légende :  Ecoles payantes  
Ecoles gratuites pour les pauvres.

Source : G. SIMENON, *Visitationes archidiaconales archidiaconatus Hasbaniae*; 2 vol., Omal, 1939; A. DEBLON, "Une source capitale pour l'histoire paroissiale de l'Ancien Régime : les visites archidiaconales de Condroz", *Bulletin de la Société d'Art et d'histoire du diocèse de Liège*, 1970, pp. 55-104 et A.Ev.L., *FI 46* et *F II 3*.

Carte no. 2 : L'instruction dans le Département de l'Ourthe en 1813.

- Légende :  Communes possédant une ou plusieurs écoles primaires.

Source : L.F. THOMASSIN, *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, Liège, 1879, pp. 281-288.

Carte no. 3 : Ecoles primaires en 1816 dans l'arrondissement de Liège.

- Légende :  Ecoles payantes  
Ecoles acceptant les indigents gratuitement

Source : A.E.L., *F.H.*, 881.

Carte no. 4 : Ecoles fréquentées par les indigents dans l'arrondissement de Liège en 1823.

Source : A.E.L., *F.H.*, 883.

**ARMEN EN ONDERRICHT IN DE PROVINCIE  
LUIK BIJ HET BEGIN VAN DE VORIGE EEUW**

door

**N. HAESSENNE-PEREMANS**

*SAMENVATTING*

Sommige parochies van het Prinsbisdom Luik bezitten op het einde van het Ancien Régime een school. In enkele daarvan, meestal in de streek van Condroz en de streek van Waremme, wordt gratis onderricht aan arme kinderen verstrekt.

Voor Luik-stad moet men wachten op de regering van Velbrück, om naast de betalende stadsscholen, scholen bezoldigd door de liefdadigheid te zien ontstaan. Ze kennen onmiddellijk groot succes en worden rond hun stichtingsjaar, in 1774, door een 300-tal kinderen bezocht. In 1776 zijn er driemaal zoveel. Velbrück laat gelijkaardige scholen oprichten in de dorpen. In 1793 telt men er 24 en ze blijven tot aan het Franse regime in werking.

De Franse tijd wordt door een duidelijke achteruitgang en in het vlak van het onderwijs in het algemeen en het armenonderwijs in het bijzonder, gekenmerkt. Het analfabetisme neemt toe : 50 à 75% van de bevolking kan niet lezen of schrijven en men heeft moeite geletterden te vinden om openbare functies waar te nemen. De machthebbers zijn vol goede wil maar de toepassing van de wet van 3 brumaire jaar IV over het lager onderwijs mislukt. Het officiële onderwijs dat voorgestaan wordt door de Fransen wordt door de vrije instellingen met succes tegengewerkt. In 1801 vindt men slechts in 12 van 385 gemeenten een officieel bezoldigd onderwijzer terug. De overheid moet haar laïciserende plannen laten varen en vanaf het jaar X met de geestelijke overheid samenwerken. De scholen zijn niet (langer) kosteloos en slechts in zeldzame gevallen is de openbare weldadigheid bereid de onderwijzer een toelage te verstrekken opdat hij armen in zijn klas zou toelaten. In de stad Luik worden 3 kosteloze klassen voor armen geopend. Het weldadigheidsbureel richt in het werkhuis een armenschool voor jonge bedelaars in. Het Franse tijdvak sluit dus inzake onderwijs maar met een mager saldo af. Men moet wachten op het tijdvak van het Verenigd Koninkrijk om de mingevoede bevolkingslagen weer van enig onderwijs te zien genieten. Men richt dan specifieke scholen voor armen in. In 1822 zijn er 3, in 1825 8 en in 1826 9. Ze worden door meer dan 1600 leerlingen bezocht. De provincie Luik is hierin nochtans zeer ten achter op de andere zuidelijke provinciën van het Koninkrijk, en zeker op de noordelijke.

In 1823 wordt niet alleen in de kosteloze scholen maar ook in 65 andere aan meer dan 1000 arme kinderen onderricht verstrekt, die bijna 30% van de scholieren vertegenwoordigen. Het schoolgaan van de armen neemt tijdens de hele periode toe. In 1829 genieten bij de 7000 kinderen gratis onderwijs. De opvoeding wordt meer en meer als een renderende investering (een geschoolde ar-

beider produceert beter) en als een efficiënt middel tegen de armoede en de misdadigheid beschouwd. Ze is vooral gericht op opvoeding tot burgerzin. Langs het onderwijs wordt een ganse "arbeidersmoraal" aan de arme man gebracht waarbij de nadruk wordt gelegd op het werk, de orde, de spaarzaamheid, de soberheid en de hygiëne.

DEPRIVED PEOPLE AND EDUCATION IN THE  
PROVINCE OF LIEGE AT THE BEGINNING  
OF THE PREVIOUS CENTURY

by

N. HAESSENNE-PEREMANS

SUMMARY

Certain parishes of the Principality of Liège have their schools at the end of the Ancien Régime. Some of them are attended free by the poor children, mainly in Condroz and the Waremme-district.

In the city of Liège it is not before the reign of Velbrück that charity-schools are established along with fee-paying elementary schools. They have an immediate success. From 1774 on, the year of their establishment, they are attended by nearly 300 children. In 1776 this number has trebled. Not being satisfied with the mere establishment of such schools in Liège, Velbrück sets them up in the villages as well. In 1793 there are 24 of them, which remain in existence until the founding of the French regime.

The French period is characterized by a sharp setback in education in general and in the education of the poor in particular. The elimination of illiteracy regresses. From 50 to 75% of the population is illiterate and it is difficult to find educated people to hold public office. The goodwill of the authorities is obvious, but the application of the act of the 3rd brumaire year IV on primary education is a failure. The official education, which is strongly recommended by the French, meets with a successful competition of the denominational schools. In 1801, out of 385 rural municipalities hardly twelve pay salaries to a public teacher. The authorities are forced to back out of laicization and to accept the co-operation of the clergy from the year X on. The schools are not free and only very few charitable boards are willing to subsidize the teacher for allowing deprived pupils into his class. The city of Liège for its part opens three classes reserved to the poor and the central charitable board establishes a charity-school for the young beggars in the public workshop. Consequently, the results of the French regime in the domain of education of the deprived are very poor.

It is necessary to wait until the Dutch regime for primary education to

start spreading again among the underprivileged strata of the population. That is when schools reserved exclusively for the poverty-stricken come into being. In 1822 there are three of them, but this number increases to 8 in 1825 and to 9 in 1826. They are attended by over 1600 pupils. Yet, in this domain the province of Liège is well behind other southern provinces of the Low Countries, and even more behind its neighbours of the North. In 1823, along with the free schools, more than 65 elementary schools offer free tuition to some thousand indigent pupils. The latter represent nearly 30% of the number of pupils.

The schooling of poor people is clearly progressing all along the regime. In 1829 over 7000 children are given free education. From that time on education is considered an investment (an educated worker produces more and better), an efficient weapon in the struggle against poverty and crime. Its vocation becomes civic. Through education moral rules for the working-class are spread among the underprivileged giving a place of honour to labour, order, thrift, sobriety and hygiene.